

DECLARATION DE FRANCHISEMENT
DE SEUIL DE PARTICIPATION
FS/EM/018/2008

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières porte à la connaissance du public que Arisaig Africa Fund Limited (« The Fund ») représenté par son Directeur Financier, Monsieur Gilbert Ong, a déclaré le 3 juillet 2008, avoir acquis sur le marché central, le 26 juin 2008, 2.202 actions Colorado, au cours unitaire de 778,040 DH, franchissant à la hausse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, Arisaig Africa Fund Limited (« The Fund ») détient 45.350 actions Colorado, soit 5,04% du capital.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement de seuil précité, Arisaig Africa Fund Limited (« The Fund ») envisage de poursuivre ses achats sur la valeur Colorado.

Contact CDVM :

Tel : 037 68 89 27

E-mail: information_financiere@cdvm.gov.ma

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières